

Communication aux parents

Rouyn-Noranda, le 14 janvier 2022

Consignes pour le retour à l'école en présentiel dès le lundi 17 janvier 2022

Chers parents,

En lien avec la récente annonce faite par le gouvernement du Québec, les établissements d'enseignement du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) accueilleront les élèves en classe dès le début de la semaine prochaine. Afin que ce retour à l'école puisse se dérouler de façon harmonieuse et sécuritaire malgré la pandémie de COVID-19, le CSSRN désire vous transmettre quelques informations.

Présence obligatoire à l'école

- Les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire retourneront en classe à temps plein à partir du lundi 17 janvier 2022 selon l'horaire prévu au calendrier scolaire. Leur présence à l'école sera obligatoire.

Transport scolaire

- Tous les élèves, incluant ceux du préscolaire 4 et 5 ans, devront obligatoirement porter un masque de procédure pour embarquer dans l'autobus, et ce, à partir du matin du lundi 17 janvier 2022. Exceptionnellement ce jour-là, les conductrices et les conducteurs pourront remettre un masque de procédure aux élèves qui n'en auront pas lors de leur premier embarquement dans l'autobus.
- Le port d'un masque de procédure sera désormais requis en autobus pour les élèves du préscolaire 4 et 5 ans lorsqu'il y aura présence avec eux d'élèves des autres niveaux scolaires. Si votre enfant est d'âge préscolaire, vous êtes invités à lui montrer, si vous le pouvez, la façon de bien porter un masque de procédure.
- La distribution des masques de procédure s'effectuera à l'école en prévision du déplacement en autobus des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire lors de leur prochaine journée de fréquentation à l'école.

... 2

Port du masque de procédure à l'intérieur des écoles

- Le port d'un masque de procédure sera maintenant obligatoire partout et en tout temps dans les écoles primaires et secondaires pour les élèves ainsi que pour tous les membres du personnel. Seuls les élèves du préscolaire 4 et 5 ans seront exemptés de cette consigne.

Terrain de l'école

- Les élèves du primaire et du secondaire pourront retirer leur masque de procédure lorsqu'ils seront dans la cour de l'école.

Activités parascolaires

- Les activités parascolaires en présentiel demeureront suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Présence des parents et des visiteurs

- À moins de cas particuliers, la présence des parents et de visiteurs dans les écoles ne sera permise que sur rendez-vous. Ils devront porter un masque de procédure ou, du moins, un couvre-visage dès leur entrée sur le terrain de l'école, puis suivre toutes les consignes sanitaires en vigueur.

Dépistage de la COVID-19 et période d'isolement

- Dès que votre enfant aura des symptômes qui s'apparentent à ceux de la COVID-19, vous devrez lui faire un test de dépistage rapide à la maison. Pour connaître la liste des symptômes qui est régulièrement mise à jour : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement>. Peu importe le résultat que vous obtiendrez, vous devrez par la suite vous référer à la section « Vous avez passé un test pour la COVID-19 » de cette page Web : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19#c128651>.

... 3

Communication aux parents

3

- Si vous n'avez pas de test de dépistage rapide à la maison lorsque votre enfant aura des symptômes qui s'apparentent à ceux de la COVID-19, vous devrez le garder à la maison et suivre les consignes suivantes : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-atteinte-covid-19>.
- Lorsque votre enfant aura été en contact avec une personne identifiée comme ayant la COVID-19, vous devrez vous référer aux consignes suivantes : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>.
- Il sera important d'aviser l'école que fréquente votre enfant lorsque celui-ci devra demeurer à la maison.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la direction de l'école que fréquente votre enfant.